



RECUEIL

DES ACTES

ADMINISTRATIFS

SPECIAL N° 55 - SEPTEMBRE 2016
Recueil publié le 19 septembre 2016

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
SPECIAL N°55 – SEPTEMBRE 2016
Recueil publié le 19 septembre 2016

**DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE
BRETAGNE, BASSE-NORMANDIE ET PAYS DE LA LOIRE**

- Arrêté du 19 septembre 2016 portant délégation de signature à Monsieur Philippe MERCIER en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de FONTENAY LE COMTE



DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE
BRETAGNE-BASSE-NORMANDIE-PAYS DE LOIRE

Arrêté du 19 septembre 2016 portant délégation de signature à Monsieur Philippe MERCIER en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de FONTENAY LE COMTE

Vu le Code de Procédure Pénale notamment en ses articles R 57-8 à R 57-9

Vu le Décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels des services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire

Vu l'arrêté du Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Libertés du 3 avril 2012 de nomination et de prise de fonction de Monsieur Yves LECHEVALLIER en qualité de Directeur Interrégional des services pénitentiaires de Rennes à compter du 3 avril 2012

Vu l'arrêté du 19 novembre 2013 de la Directrice de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes (Basse Normandie, Bretagne et Pays de la Loire)

Vu l'arrêté du Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 29 juillet 2016 portant mutation de Monsieur Philippe MERCIER à compter du 22 août 2016 en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de Fontenay le Comte.

Vu l'arrêté du Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 16 août 2016 portant mutation de Monsieur Bruno NUNEZ D'ACUNHA à compter du 5 septembre 2016 en qualité d'Adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Fontenay le Comte.

Arrête :

Article 1er

Monsieur Yves LECHEVALLIER, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Bretagne, Basse-Normandie, Pays de Loire, donne délégation de signature à Monsieur Philippe MERCIER, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Fontenay le Comte, pour tout acte ou décisions relatifs à la gestion individuelle ou collective des personnes placées sous main de justice, des personnels et ressources humaines, à la gestion économique et financière de la maison d'arrêt de Fontenay le Comte, ainsi qu'aux relations partenariales et de communication développées à la maison d'arrêt de Fontenay le Comte, et ce dans la limite des fonctions et attributions confiées au Directeur Interrégional

Article 2

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Philippe MERCIER, délégation de signature est donnée à Monsieur Bruno NUNEZ D'ACUNHA, Adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Fontenay le Comte

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vendée

Fait à Rennes, le 19 septembre 2016

Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires
de Bretagne, Basse-Normandie et Pays de la Loire

Yves LECHEVALLIER



DISP RENNES

18 bis, rue de Châtillon
CS 23 131
35031 RENNES CEDEX
Téléphone : 02 56 01 66 44